

Tarifification... le coût d'après

Le début des mandats municipaux en 2014 s'était accompagné de hausses des tarifs périscolaires. Quatre ans plus tard, la refonte de la tarification reste d'actualité et touche une large variété de services publics.

« **N**ombre de nos tarifs ont été votés il y a longtemps, sans que l'on sache toujours comment ils ont été fixés à l'origine. Or, un tarif doit être explicable à quiconque le demande », note Isabelle Bertone-Bahier, directrice du contrôle de gestion de la ville de Versailles (lire ci-contre). C'est pourquoi la commune s'est attaquée, depuis quelques années, à la tarification de ses services scolaires, périscolaires et sportifs, ainsi qu'à la mise à disposition de matériel et de locaux. Avec un impératif: « le tarif opposé à l'utilisateur ne peut dépasser le coût du service... ce qui suppose de le connaître ».

Cet obstacle technique franchi, plusieurs questions restent à trancher. Parmi celles-ci, la répartition de la charge entre usagers et contribuables. « Selon qu'il s'agit d'un service de confort ou de première nécessité, il peut être demandé à l'utilisateur de payer une part plus importante. Si le tarif demandé aux usagers est faible et le taux de recouvrement élevé, il peut ne pas être plus cher pour la collectivité d'offrir un service gratuit, comme nous l'avons fait par exemple pour les médiathèques », indique Isabelle Villeroux, contrôleur de gestion interne à Bordeaux métropole (28 communes, 750 000 hab.) et copilote du groupe de travail « tarification et études de coûts » destiné aux services publics, à l'Afîgese.

TARIF PERSONNALISÉ

La question de tarifs différenciés entre habitants et usagers extérieurs est aussi de plus en plus prégnante. « Appliquer des tarifs plus élevés peut dissuader les usagers extérieurs d'utiliser les équipements principalement financés

TÉMOIGNAGE

« Nous sommes partis de l'inventaire patrimonial »



P. MARAIS/LA GAZETTE

ISABELLE BERTONE-BAHIER, directrice du contrôle de gestion de Versailles (85 700 hab., Yvelines)

« Nous avons refondé nos tarifs pour la mise à disposition des locaux, pour les associations essentiellement, mais aussi pour des tournages de films ou l'organisation de soirées dans des lieux de prestige.

Nous sommes partis de l'inventaire patrimonial, ainsi que du programme de travaux engagés, des charges supportées, du taux d'usure (par exemple, en calculant pour un terrain de foot le temps de régénération de la pelouse) ou encore d'un coefficient de prestige pour certains locaux. Cela nous a permis de proposer des tarifs par catégorie de lieux. Et nous avons rediscuté avec les élus du maintien de la gratuité pour les associations. Par exemple, à la Maison des associations, les adhérents ont droit à une grande salle gratuite une fois par an pour leur assemblée générale et à des réductions pour les autres réunions. Les clubs sportifs ont droit à la gratuité des locaux s'ils sont affiliés à une fédération reconnue. »

par les impôts locaux. Mais c'est un outil à manier avec précaution en tenant compte de la part des usagers extérieurs dans la fréquentation des lieux. Et c'est un sujet éminemment politique », poursuit Isabelle Villeroux. Autre question: celle de la répartition de la charge entre les usagers. Pour les services culturels, des tarifs réduits ou une gratuité sont parfois accordés à certaines catégories de population – jeunes, demandeurs d'emploi.

La ville de Versailles a refondu les grilles tarifaires des services périscolaires. Le système de tranche a été écarté au profit d'un taux d'effort appliqué aux rémunérations de chacun, ce qui implique un tarif personnalisé et qui évolue avec le revenu. Et la base de ressources retenue est celle de la CAF,

Un enjeu de communication

Les élus ont besoin de rendre compte aux usagers et contribuables et communiquent de plus en plus sur la tarification. A l'occasion d'une augmentation de tarif, certains n'hésitent en effet plus à se comparer à d'autres territoires ou à entrer dans le détail de leur coût de revient.

qui prend en compte les prestations familiales. Dernier enjeu, qui s'esquisse à peine: celui de l'impact potentiel de l'analyse des données dans une démarche de smart city. « Il sera possible d'hypersegmenter les moments d'usage et donc de mettre en place une nouvelle tarification liée à l'utilisation en temps réel de l'espace public. Grâce à la blockchain, il sera aussi possible d'échanger des entrées gratuites à la piscine contre des économies d'eau réalisées dans un foyer. Mais gare aux dérives: techniquement, rien n'empêcherait de facturer l'individu qui a déclenché l'allumage d'un lampadaire. Cela a donc des conséquences sur la définition des biens communs », explique Matthieu Galaup, directeur « ressources » du cabinet Espelia. ● G. G.